



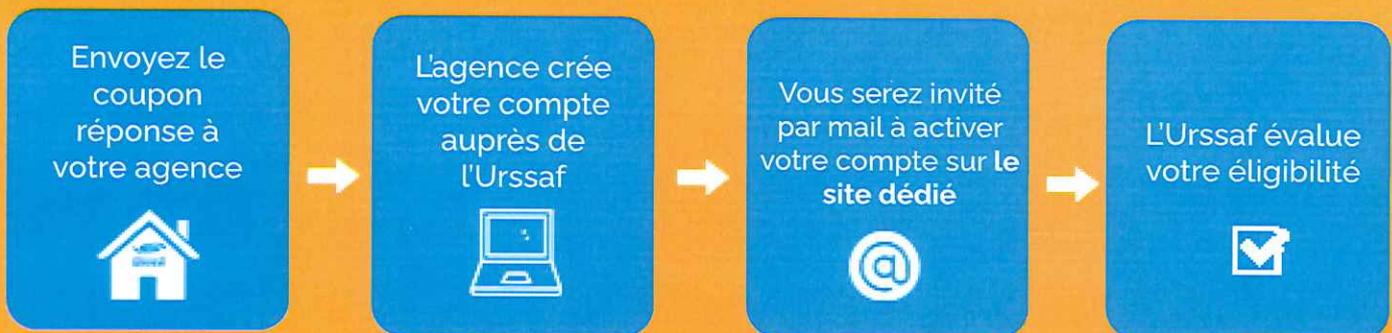
TOUT SUR L'AVANCE IMMÉDIATE

DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PARTICULIERS

CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE

- Posséder une adresse postale sur le territoire français
- Posséder une adresse mail valide
- Appartenir à un foyer fiscal ayant déjà effectué une déclaration de revenus
- Être à jour des obligations de déclaration et de paiement au titre de l'impôt sur le revenu, ainsi que des cotisations sociales
- Ne pas bénéficier d'une prise en charge financière par un tiers (bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la Prestation de Compensation du Handicap, de titres spéciaux de paiement...). Seule la garde d'enfants de + de 6 ans est éligible.

COMMENT ACTIVER LE SERVICE ?



Service mis en place par



Bon à savoir :

- Service optionnel et gratuit
- Ce service ne remplace pas la transmission annuelle d'une attestation fiscale
- Plus d'informations sur les plafonds de crédit d'impôt : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile>



LES ZOUZOUS LYONNAIS
les zouzous, c'est chouette!

TOUT SUR L'AVANCE IMMÉDIATE

DE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PARTICULIERS

COMMENT ÇA MARCHE ?

1



L'agence vous envoie
votre facture mensuelle

2



Vous êtes prélevé de 50% du
montant de la facture

Vous vous connectez au site
<https://www.avanceimmediate-clientprestataire.urssaf.fr/>
afin de valider votre facture

3



Des questions ?

Contactez les ZOUZOUS LYONNAIS au 04 78 79 18 48